difficile après la plaidoirie de Me Waldec-Rousseau, dont l'éloquence, la passion froide ont dû faire plus d'impression que la violence dont M. l'avocat général m'a prodigué les preuves.

M. le Président. — Veuillez, je vous pric, surveiller votre langage.

M. Drumont (continuant). Je vais aborder et exposer des faits dans leur ordre chronologique ; il est, en attendant, un point sur lequel je suis d'accord avec Me Waldelk-Roussean, quand il manifeste sa confiance en vous, en votre justice; mais il vous croit plus naïfs et plus ignorants que vous n'êtes.

J'espère en effet que vous avez lu mes livres et que vous avez une certaine connaissance de notre état social. Vous êtes au nombre de ces Français qui se rendent compte de la puissance formidable de l'argent.

Et M. Drumont, après une peinture rapide de l'état social tel qu'il le voit, rappelle comme il a été amené à porter contre M. Burdeau l'accusation qui lui a valu la poursuite actuelle.

C'est, dit-il, mon ami, M. de Morès, qui m'a révélé un jour les contradictions existant entre le rapport de M. Burdeau et ses articles du *Globe*. Il m'a communiqué ces articles et j'en ai été vivement frappé. Mon Dieu, je n'ignore pas qu'un homme peut changer d'opinion, mais si aujourd'hui vous m'entendiez dire que M. de Rotschild est le bienfaiteur de l'humanité, peut-être concevriez-vous quelques soupçons (rires).

Ces articles lus, j'ai pris mes renseignements comme je le fais toujours. J'ai recueilli les déclarations des diverses personnes que vous avez entendues hier et j'ai écrit l'article.

Qu'il y ait certains points inexacts : je ne le conteste pas. J'ai en effet cédé, c'est peut-être assez fréquemment mon tort et une fantaisie d'artiste qui me pousse à imaginer un détail de nature à tirer l'œil, à mettre deci, delà, une touche de couleur. C'est ainsi que j'ai parlé du valet de pied de M.de Rothschild apportant lui-même le rapport à M. Burdeau.

En terminant, M. Drumont a demandé au jury d'acquitter son gérant, irresponsable et innocent de cette polémique.

« Quant à moi, ajoute-t-il, mon crime n'est pas bien grand. Vous pouvez m'acquitter et crier avec moi :« A bas les juifs allemands et vive la France ! »

On applaudit dans la salle.

M. de Saint-Auben prend ensuite la parole pour défendre M. Drumont dont il demande l'acquittement.

M. Burdeau prononce ensuite quelques paroles :

Il doit compte, dit-il, de son changement d'avis sur la question du privilège de la Banque de France à l'opinion et à la Chambre. Il y fut amené par des études approfondies. Il poursuivit Drumont pour ses enfants et pour lui-même afin de lui laisser un nom honorable. Les débats sont clos et le jury se retire pour délibérer.

Pendant la délibération

Les débats viennent de se terminer: il y a longtemps que nous n'avons assisté à une audience aussi mouvementée et que nous n'avons entendu des discours aussi passionnés tant de la part de la défense que de celle de l'accusation.

La salle est excessivement houleuse et de tous côtés s'engagent des conversations très animées. Tous les incidents du procès sont vivement discutés et commentés; l'animation est grande aussi, dans la salle des pas perdus de la cour d'assises, où une queue nombreuse essaie mais en vain de pénétrer dans la salle d'audience.

LE VERDICT

Enfin après trois quarts d'heure de délibération, le jury rentre apportant un verdict par lequel il acquitte M. Millot, gérant de la *Libre Parole* et déclare M. Drumont coupable mais en lui accordant les circonstances atténuantes.

Des murmures éclatent dans la salle.

CONDAMNATION DE M. DRUMONT

Après une dernière suspension d'audience, la cour revient et condamne M. Drumont à trois mois de prison, mille francs d'amende, à huit insertions dans le journal *la Libre Parole*, et quatre-vingts insertions dans d'autres journaux (chaque insertion ne pouvant dépasser mille francs.)

Des murmures très violents accueillent dans l'auditoire le prononcé de l'arrêt, pendant que, d'autre part, les partisans de M. Burdeau manifestent leur satisfaction.

Des altercations éclatent. M. Drumont se retire suivi de cris : Vive Drumont !

Ses amis se groupent autour de lui et lui font une escorte sur la place au milieu des cris répétés : A bas les Juifs ! Vive Drumont ! A bas Rothschild !

**

Paris, 15 juin. — M. Laguerre, dont le nom a été mêlé aux débats d'hier, avait écrit au président de la cour d'assises une lettre lui demandant de l'entendre au début de l'audience d'aujourd'hui pour protester contre ce qu'il appelle une calomnie.

Le président des assises a répondu à M. Laguerre que l'audition des témoins étant terminée il ne pouvait être fait droit à cette demande.

Nous croyons savoir que M. Laguerre a alors décidé d'envoyer ses témoins à M. de Morès.

Paris, 15 juin. — MM. de Douville Maillefeu et Granet, députés, se sont présentés de la part de M. Laguerre chez le marquis de Morès pour lui demander réparation de l'accusation portée contre leur client.

Le marquis de Morès a constitué de son côté pour témoins MM.Bodelin, conseiller municipal de Paris, et Perrin, auxquels il a donné mandat de demander la constitution d'un jury d'honneur.

Si l'accusation portée contre M. Laguerre est reconnue fausse, alors seulement M. de Morès se tiendra à sa disposition.

M. Drumont va se pourvoir en cassation, contre l'arrêt par lequel il est condamné aujourd'hui.

Paris, 15 juin. — Des groupes assez nombreux d'où partaient des cris : A bas les Juifs ! ont stationné pendant une grande partie de la soirée sur le boulevard Montmartre, devant les bureaux de la *Libre Parole*.

Finalement la police est intervenue et a dispersé les manifestants.

La propriété foncière. — A l'audience des criées du tribunal civil de Lille de mercredi, il a été statué comme suit :

La nue propriété d'une maison avec étable, et 17 ares 72 c. de fonds, à Lys-lez-Lannoy, mise à prix 500 fr., a été adjugée 1,500 fr. à Me Houzé.

La nue propriété de deux maisons, à Leers, mise à prix 200 fr., a été adjugée 1,100 fr. à Me Houzé.

La nue propriété de deux autres maisons au même lieu, mise à prix 300 fr., adjugée 400 fr. à Me Houzé.

La nue propriété de deux autres maisons, même commune, mise à prix 100 francs, adjugée 200 francs à Me Houzé.

La nue propriété de 44 ares 30 centiares de terre à Leers, mise à prix 500 francs, adjugée 1,100 francs à Me Jaspar.

La nue propriété de trois maisons et 26 ares 58 centiares à Toufflers, mise à prix 600 francs, adjugée 1,350 francs à Me Rombaut.

78 ares 88 c. de labour à Sailly, mise à prix 1,000 fr., adjugés 2,200 fr. à Me Houzé.

Cinq maisons sises à Roubaix : rue de Condé, 9; à l'angle de la rue du Tilleul prolongée, à usage d'estaminet; rue de Condé, 11, à usage de commerce, et rue du Tilleul, à usage d'habitation, mises à prix 16,000 fr., ont été adjugées pour cette somme à Me Houzé.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La variole à Lauwe

Lauwe, le 11 juin 1892.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Une lettre anonyme insérée dans votre numéro de ce jour annonce que depuis un certain temps la variole noire fait des ravages dans ma commune, et que plus de soixante familles sont atteintes de la maladie.

Je m'empresse de démentir cette fausse nouvelle.

La variole noire n'a pas existé en cette commune, mais il y a eu quelques cas de variole confluente.

Sur une population de 3241 habitants et non de 2000 comme le dit votre correspondant, dix décès ont été constatés.

Grâce aux mesures sanitaires prises immédiatement par l'administration communale et aux soins dévoués de nos médecins, l'épidémie a complètement disparu. Loin d'avoir soixante familles contaminées, il n'existe même plus un seul cas de variole.

L'auteur anonyme de la méchante lettre se permet de donner la leçon à l'autorité communale. Ce soi-disant « habitant de Lauwe » qui ne signe pas sa missive mensongère, ferait mieux de garder ses leçons et ses observations pour lui, et de ne pas s'adonner à la triste besogne d'alarmer à tort nos populations.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir insérer la présente rectification dans votre prochain numéro et d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre, DE BRABANDER-GLORIEUX.

PETITE CORRESPONDANCE

A un *fidèle abonné* de Roubaix qui a mis sa lettre à la poste à Tourcoing. — Votre lettre contenant ce que l'administration des postes appelle des « valeurs prohibées » vous vous êtes mis en contravention; votre lettre et le reste sont restés entre les mains de l'administration. Mais nous en avons pris connaissance. Nous répondons : *Non* à vos deux séries de questions. Loin de servir vos enfants, vous risqueriez de leur faire grand tort. Vous et eux avez le temps de préparer la réhabilitation, seul moyen d'obtenir ce que vous désirez.

NOUVELLES MILITAIRES

Les tirs de guerre. — Tous les régiments d'infanterie des 18 régions de corps d'armée devront avoir exécuté leurs feux de guerre annuels dans le courant du mois de juin.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — La fanfare *La Cœcilia* et *L'Echo de la Frontière* exécuteront, le Jeudi 16 juin 1892, sur la Grand'Place, à 8 heures 1/2 du soir, les morceaux ci-après : *La Cœcilia*, 1. *Godefroy de Bouillon*, Bléger; 2. *La Reine des Fleurs*, ouverture, Meurisse. — *L'Echo de la Frontière* : 3. Chœur, X.; 4. Chœur, X.— *La Cœcilia* : 5. *Dona Juana*, fantaisie, E. Mullot; 6. *El Gitano*, boléro, A Lagny.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

FÉDÉRATION COLOMPHILE ROUBAISIENNE. — Dimanche 19 juin grand concours de Sainte-Maure (435 k.), 300 francs de prix d'honneur, organisé par la Fédération Roubaisienne, au siège de la société le « Pigeon d'argent » établie chez M. Baudringhien Louis, estaminet du « Rossignol Chantant », rue Decrème, (au Moulin de Roubaix), mise en paniers jeudi 16 juin de 5 à 10 heures du soir, afin que chaque amateur ait la faculté de venir inscrire ses pigeons lui-même. Mise obligatoire 2 fr., mise facultative 3 fr. par pigeon. Tous les pigeons participent aux prix d'honneur.

Poules à 0,25 c., 0,50, 1, 2, 3, 5 et 10 francs. Ce concours n'a lieu que pour les amateurs demeurant sur le territoire fédéral c'est-à-dire, Roubaix, Croix et Mouveaux.

— Aujourd'hui, inscription des pigeons pour le grand concours de Chartres offert aux amateurs situés dans un rayon de 5 kilomètres, sur Chartres. 1000 francs prix d'honneur donné par la société F « Espérance », rue chez M. D. Parent, « Au souvenir de Crimée, 159 rue de l'Epeule.

Les 1000 francs seront répartis en 50 prix en espèces et 8 prix en séries. Les pigeons de frais participeront à tous les prix d'honneur.

Poules facultatives à 25 et 50 cent., 1, 2, 3, 5, 10 et 20 francs. Une poule unique de 100 francs sera créée spécialement pour ce concours, de nombreux amateurs y ayant déjà adhéré. Poule à 50 cent. par 50 inscriptions. Vitesse propre mélrage au pigeonnier (Me Deerts). Constatation à la seconde, parcours de 5 mètres, constateur obligatoire. Règlements proportionnels, bague Rossor. Mise obligatoire 2 fr. 05 par pigeon. Mise facultative 2 francs. Les amateurs qui désireront jouer un constateur sont priés d'en faire la demande en marquant leurs pigeons. Des cartes de métrage seront distribuées jusqu'à 8 heures du soir au siège du concours.

ROUBAIX. — Dimanche 19 juin 1892, grand concours international sur Orléans, 300 francs de prix d'honneur répartis en 30 prix de 10 francs, aux 30 premiers pigeons vainqueurs, offert par « l'Union Fédérale Colombophile » au siège de la société « Saint-Martin, » chez M. Vandevelde, rue de Rome (derrière la Gare.) Mise obligatoire 1 fr., mise facultative 2 fr. Poule unique à 25 cent., poule à 50 cent. 1 prix par 50 inscriptions, poules facultatives à 1, 2, 3, 5, 10 et 20 francs. Marquage secret au moyen de la bague en caoutchouc doublée et soudée (J. Rossor.) constatation obligatoire par l'appareil automatique (Van den Roosch.) Des paniers seront spécialement réservés aux femelles. Mise en panier vendredi 17 juin de 3 à 6 heures et demie du soir.

TOURCOING. — La société colombophile le « Martinet », établie chez Gustave Verhanemen, rue Vinot Choquel, 131 a l'honneur de rappeler aux amateurs dont le pigeonnier est situé dans un rayon de 20 kilomètres son concours général et international sur St-Maure, 444 kil. 288, concours préparatoire pour le concours national de St-Vincent. Le dimanche 19 juin, 1892, 700 fr. prix d'honneur, garantis quel que soit le nombre de pigeons inscrits, répartis comme suit :

50 prix de 10 fr. aux 50 premiers pigeons, 10 séries de 2 pigeons non designés de 10 fr., 3 séries de 3 pigeons non désignés, 50 fr., 35 fr. et 25 fr., poules facultatives de 1, 2, 3, 5, 10, et 20 fr.

Mise 5 fr., dont 3 fr. pour prix et 2 fr. pour frais et convoyage. Une magnifique montre en or valeur 125 fr. sera jouée à raison de 0,50 c. par pigeon à la 1re série de 2 pigeons non désignés. Les pigeons seront marqués par la bague Lefebvre.

NORD

Le général Billot à Douai. — Le général Billot, inspecteur d'armée, le général Loizillon, commandant le 1er corps d'armée, et leurs officiers d'ordonnance, sont arrivés, mercredi matin, à 8 heures, à Douai. Accompagné du général Erb, commandant à Douai la brigade d'artillerie du 1er corps, le général Billot a inspecté les bureaux et le matériel de mobilisation, la manutention, les magasins du polygone et divers établissements militaires.

Tramway de Bonsecours à Hergnies. — Par décret, inséré à l'*Officiel*, est déclaré d'utilité publique l'établissement, de la ligne de tramway de Bonsecours à Hergnies, par Condé et Vieux-Condé, à traction de locomotives et destinée au transport des voyageurs et des marchandises.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame veuve Auguste CABILLAUX, née Adèle-Amélie LECUTIEZ, décédée à Lys-lez-Lannoy, le 14 juin 1892, dans sa soixante-sixième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et service Solennels qui auront lieu le vendredi 17 dudit mois, à 11 heures, en l'église de Lys-lez-Lannoy, d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour y être inhumé. L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Louis Boutemy, son gendre, à 10 h. 3/4. 62862

Les amis et connaissances de la famille Gilbert SAYET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Marguerite SAYÉT décédée à Roubaix, le 15 juin 1892, à l'âge de trois mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Messe d'Ange Solennels, qui auront lieu le vendredi 17 courant à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, d'où son corps sera conduit au cimetière de Mons-en-Barœul pour y être inhumé. — L'assemblée à la maison mortuaire, 85, rue des Arts.

Les amis et connaissances de la famille SEINE-HARDY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Louis SEINE, décédé à Roubaix, le 15 juin 1892, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 17 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Naples, 71.

Les amis et connaissances de la famille MANGAIN-CURTIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste-François MANGAIN, boucher, décédé à Roubaix, le 15 juin 1892, dans sa 28e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le vendredi 17 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 77, à 3 heures 1/2.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau-Tourcoing), le lundi 20 juin 1892, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph LEFEBVRE, marguillier de la paroisse St-Eloi, membre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, décédé à Tourcoing (Blanc-Seau), le 20 juin 1891, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

SAISONS DE PRINTEMPS ET D'ETE

Pour les VETEMENTS tout faits ou sur mesures pour HOMMES ET ENFANTS, s'adresser à la Maison.

A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE

Maison de confiance n'acceptant aucun bon de crédit. 212

UNE BOUCHÈRE ASSASSINÉE PAR SON ÉTALIER A PARIS

SUICIDE DE L'ASSASSIN

Paris, 15 juin. — Ce matin, à 8 heures, des cris sortant de la boucherie Pluchet, 83, avenue des Ternes, faisaient accourir les voisins et les patrons; ils étaient poussés par la bonne de la maison qui se précipitait sur le trottoir en appelant au secours. Les premières personnes arrivées entrèrent dans la boutique et reculèrent devant un terrible spectacle.

Près de la caisse vitrée, le long d'un étal, Mme Pluchet gisait dans une mare de sang, inerte. Un peu plus loin, près de la porte de l'arrière-boutique, était étendu le corps du premier garçon boucher, le nommé Cousin. Ce dernier poussait encore des plaintes et des râles. On s'empressa autour des deux malheureux. Un seul coup d'œil suffisait à démontrer que pour Mme Pluchet tous les secours étaient inutiles. Quant à Cousin il fut transporté à l'hôpital Beaujon.

Ce matin tous les garçons étaient allés chez des clients porter de la viande et chercher des commandes, lorsque la bonne entendit des cris partant de la boutique. Cousin se ruait sur sa patronne armé d'un large couteau à dépecer très affilé et la frappait de 12 coups, puis il s'en était porté cinq dans la poitrine. La malheureuse a été frappée dans sa caisse ; elle s'est levée pour sortir essayant de parer les coups de son meurtrier et en se débattant a brisé une vitre, puis elle s'est abattue au dehors entre deux étals, morte. Les douze coups portés d'une main exercée entre le cou et les seins étaient tous mortels. Les plaies avaient une profondeur énorme. A l'intérieur de la caisse le sang a jailli violemment sur les parois.

Cousin ne s'est pas ménagé lui non plus. Les cinq coups dont il s'est frappé ont porte en pleine poitrine, perforant les poumons d'où la respiration poussait le sang en sifflant. Cousin a déclaré que depuis dix ans il était l'amant de sa patronne et met sur le compte de la jalousie le crime dont il se reconnait l'auteur. Son état est très grave. A l'hôpital Beaujon on n'espère pas le sauver. Les coups qu'il s'est portés ont, en effet, causé des lésions graves dans les organes vitaux.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

14 JUIN 1809

RAAB

Ce fut la préface de Wagram; après notre échec à Esling l'archiduc Charles était resté dans ses positions sur la rive gauche du Danube, mais, s'attendant à un nouvel et suprême effort de Napoléon pour passer le fleuve, il avait appelé à lui l'armée d'Italie, qui était en marche pour aller passer le Danube en Hongrie, à une trentaine de lieues en aval de lui et venir le rejoindre par la rive gauche; mais elle était suivie par l'armée française d'Italie que Napoléon appelait aussi à lui. Il est facile de voir que, dans sa marche au N. vers le Danube, l'archiduc Jean était une menace pour la droite de l'armée de Napoléon qui s'étendait vers Presbourg, et c'est avec la pensée de se maintenir dans son flanc que, contrairement aux ordres de son frère, au lieu de franchir le Danube et de l'aller rejoindre, il livra la bataille de Raab.

Le Danube en sortant de Vienne se dirige à peu près à l'E. sur Presbourg qui en est à 16 lieues, puis il s'infléchit au S. E., se divise en deux bras dont le petit, celui de droite, embrasse l'île de Schütt, de 20 lieues de long et passe à Raab avant de retourner, à quelques lieues au N. E., rejoindre le grand bras; devant Raab il reçoit la Rabnitz, qui vient de l'O., et la Raab qui vient du S. O. Dans l'intervalle compris entre ce petit bras (le Wieselburger-Donau) et la Rabnitz et la Raab, les Autrichiens avaient un vaste camp retranché qui couvrait la ville et les routes venant de Presbourg.

L'archiduc Jean, descendant la Raab par la rive droite s'arrêta avec ses 40,000 hommes en arrière de la ville, et s'établit sur un plateau, face au S., sa droite appuyée à la Raab et garantie au delà par le camp retranché, sa gauche à des marécages qui s'étendent au loin, tournant le dos au petit bras du Danube qui derrière lui remontait au N. E. pour aller rejoindre le grand.

C'est dans cette position que le Prince Eugène, qui le suivait sur la rive droite de la Raab, vint l'attaquer avec 36,000 hommes, sa droite vers les marais, sa gauche à la rivière avec un corps au delà pour surveiller le camp retranché. La bataille s'engagea vers midi; les Français avaient à aborder le plateau dont le front était protégé par un ruisseau fangeux, et où l'ennemi occupait la grosse ferme de Kismegyer et le village de Szabadhegy.

Les Autrichiens avaient l'avantage de la position et du nombre, mais une moitié de leur armée se composait de recrues à peine formées; la lutte fut acharnée; l'attaque de Kismeyger fut reçue par un tel feu qu'en quelques minutes une seule de nos brigades eut 676 hommes par terre, et qu'il fallut plier; on revint toutefois à la charge, la ferme fut emportée des 1,200 Autrichiens qui la défendaient, pas un n'en sortit.

L'attaque du village n'en fut pas moins chaude; là encore notre première ligne plia, mais, reformée derrière la seconde elle revint avec elle et d'un tel choc que le village fut emporté. Quand Macdonald arriva vers quatre heures de Papa (6 lieues S.-S.-O. de Raab) avec 8,000 hommes, la bataille était aux trois quarts gagnée, les Autrichiens, privés de leurs deux points d'appui, se retiraient à l'E. par la route de Comorn pour aller y passer le Danube, poursuivis par la cavalerie, non sans faire toutefois de vigoureux retours, et laissant sur le champ de bataille, 3,000 tués ou blessés, 2,500 prisonniers et 2,000 soldats égarés; la journée nous avait coûté 2,000 morts ou blessés, mais désormais il n'y avait plus sur la rive droite du Danube que des corps ennemis errants hors d'état de nuire, tous les corps français qui arrivaient d'Italie et de Dalmatie pouvaient librement faire leur fonction avec la grande armée, et l'archiduc Jean ne pouvait plus conduire à son frère des troupes obligées de perdre du temps à se réorganiser.

BIBLIOGRAPHIE

Moniteur de la Banque et de la Bourse, 30, rue Bergère, Paris. (25e année). — Revue économique et financière indépendante de toute société de crédit, paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi. Cours complets des valeurs en Bourse, en Banque. d'Assurances, de Charbonnages et Houillères; renseignements utiles; études sur toutes les valeurs; questions de jurisprudence financière; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs. Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues. Abonnement : Six francs par an. Etranger : Dix francs. Numéro spécimen envoyé sur demande.

Sommaire du n° 24. — Situation. Les questions de crédit à la Chambre. Informations financières. Le canal de Suez et la diminution des tarifs. Champ d'Or. Les Mines d'or de l'Afrique du Sud. Grande Compagnie des télégraphes du Nord. Renseignements utiles : Valeurs à acheter : valeurs à vendre, Actions du Crédit Foncier, obligations communales et obligations foncières, fonds égyptiens, Actions de jouissance des Magasins généraux, obligations eaux et services municipaux. Jurisprudence financière. Revue des valeurs. Marché en banque. Petite correspondance. Canal de Suez (rapport. Banque d'Escompte de Paris.

Tirages : Crédit Foncier de France : Obligations communales de 500 francs 3 0/0 1883-84 ; Obligations communales de 500 francs 3 0/0 1879 ; Obligations communales 3 0/0 1891. — Ville de Paris 1886. — Ville de Lille 1868. — Ville de Constantine 1868. — Chemin de fer du Nord — Chemin de fer de Paris à Orléans. — La Capitalisation. — Chemins de fer de l'Etat serbe. — Chemin de fer de Picardie et Flandres. — Chemin de fer de Paris à Lyon de à la Méditerranée. — Chemins de fer économiques du Nord. — Mines de Malfidano. — Chemins de fer économiques. — Compagnie générale pour l'éclairage et le chauffage par le Gaz. — Chemin de fer transcaucasien. — Chemin de fer du Nord de l'Espagne. — Banque centrale du Crédit foncier de Russie. 31094d

Avec la fin d'un très remarquable article sur l'*Empire romain*, nos lecteurs trouveront, dans la 371e livraison de la **Grande Encyclopédie**, parue cette semaine, une très curieuse étude de M. Marcel Charlot sur les *Employés*, des observations très judicieuses de M. H. Marion sur l'*Emulation* au point de vue psychologique et pédagogique, des détails fort intéressants de M. Ch. Girard sur la composition et la fabrication de l'*Encre*, enfin, une étude anatomique sur l'*Encéphale* par le Dr Kuhff.

Prix de chaque livraison : 1 franc. Une feuille-spécimen est envoyée gratuitement sur demande.

H. Lamirault et Cie, 61, rue de Rennes, Paris.

Mode illustrée. — Sommaire. — Robe en lainage beige et velours bois de rose. — Robe en voile imprimé. — Robe en mousseline de soie. — Petite pèlerine. — Toilette de jeune fille. — Coussin avec peinture sur peau. — Toilette de promenade. — Garniture de corsage faite en ruban. — Robe en bengaline ornée de broderies. — Col d'enfant. — Suite et fin de l'alphabet au plumotis. — Tapis et serviettes de bain. — Robe en crépon ornée de broderies. — Robe en foulard. — Robe en nansouk brodé. — Robe en lainage gris. — Robe en soie glacée. — Corsage en foulard. — Canapé Louis XV. — Chaise longue Louis XV. — Deux canapés Louis XVI. — Description de toilettes d'enfants. — Modes. — Chronique. — Episode d'histoire naturelle, La Harpie. — Recettes de ménage. Renseignements, Supplément littéraire : l'Institutrice des Chantepôt (suite).

Le Tarif américain. — Vient de paraître à la LIBRAIRIE CHAIX, imprimerie et librairie centrales des chemins de fer, un tableau graphique sous ce titre : *Le Tarif américain*, moyenne annuelle des droits d'entrée *ad valorem* aux Etats-Unis, depuis 1791 jusqu'à nos jours, d'après les statistiques du Ministère des finances de Washington, par Léon CHOTTEAU, avocat, publiciste, membre du Cobden-Club de Londres, ancien délégué aux Etats-Unis pour le traité de commerce franco-américain.

L'ouvrage est accompagné de statistiques et de légendes.

Les statistiques nous apprennent que la moyenne décennale des droits a ainsi varié, de 1850 à 1890 :

1850 à 1860, 25 pour cent.
1860 à 1870, 38,264 »
1870 à 1880, 42,500 »
1880 à 1890, 44,363 »

Parmi les légendes, nous remarquons :

« Si la France et les Etats-Unis savaient se rapprocher, se comprendre, et réaliser leur union économique, ces deux grandes nations mèneraient le monde.

» LÉON CHOTTEAU »

«..... Les peuples s'éclairent lentement, mais ils s'éclairent. C'est pourquoi je suis certain que le temps viendra où le commerce sera aussi libre que les vents; où la liberté et l'industrie contribueront puissamment à abolir les grandes armées, et à prévenir les dangers et les souffrances de la guerre.

(*Public letters*). » JOHN BRIGHT, M. P. »

« Des droits exorbitants, sur les produits importés, servent à engendrer un esprit général de fraude, qui est toujours préjudiciable au commerce honnête, et, parfois, au Revenu lui-même. (*The Federalist*.)

» HAMILTON. »

Lettre à M. Cyrus W. Field, de New-York.

« Le flot de la démocratie monte. Je n'en crains pas les progrès. Si son cours est sagement dirigé, et si les obstacles, qui révèlent le monopole et le privilège, sont écartés à temps, ce flot peut refaire et fortifier la condition du peuple de ce pays.

« THOMAS BAYLEY POTTER, M. P. »

AUX FABRIQUES PARISIENNES

E. LANDAUER

16, RUE DU VIEIL-ABREUVOIR, 16, ROUBAIX

SPÉCIALITÉ DE BLANC

TROUSSEAUX & LAYETTES

Fabrique de Lingerie et Broderie à la main, à Remiremont (Vosges)

Immense assortiment de Lingerie fine pour Trousseaux et Layettes

Choix considérable d'articles pour enfants, tels que : **Robes blanches** et **couleurs, Douillettes, Pelisses** cachemire et piqué, **Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers,** etc.

RIDEAUX EN TOUS GENRES

Spécialité de Linge brodé à la main. — Grand assortiment de **DRAPS et TAIES brodés.** — *PRIX EXCEPTIONNELS.* — **Broderies en tous genres.**

DÉPOT DE TOILES DES VOSGES ET LINGE DE TABLE, garantis à l'usage

CHIFFRES ET BRODERIES A FAÇON

Maison reconnue pour vendre **entièrement de confiance** les articles les **plus soignés** et les **mieux assortis,** à des conditions de bon marché exceptionnel.

GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR 1re COMMUNION

PRIX-FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

ROUBAIX, 16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

(*Presentation of an address*). Réponse.

« Là où il y a du commerce il y a des douanes. L'objet du commerce est l'exportation et l'importation des marchandises au-delà de l'Etat ; et l'objet des douanes est un certain droit sur cette même importation et exportation, aussi en faveur de l'Etat. Il faut donc que l'Etat soit neutre entre sa douane et son commerce, et qu'il fasse en sorte que ces deux choses ne se croisent point, et, alors, on y jouit de la liberté du commerce.

(*De l'esprit des lois.*) » MONTESQUIEU. »

Dépôt chez Mme veuve QUEY, 30, rue de la Cloche, Tourcoing.

On lit dans le *Figaro* :

NOTRE COMMERCE D'EXPORTATION

On se préoccupe avec juste raison de la diminution de l'exportation de nos produits fabriqués, diminution qui s'est accentuée au point de devenir inquiétante pour l'avenir de notre commerce.

Certains esprits vont même jusqu'à craindre que le nouveau régime douanier ne vienne encore aggraver cette situation.

Une étude vient de paraître sur cette question dans *Les Grandes Usines de Turgan*, et nous en accueillons avec confiance les conclusions, en raison de l'autorité de cette publication, qui suit depuis longtemps les progrès de notre industrie dont elle s'est fait l'historiographe.

D'après *Les Grandes Usines*, les nouveaux tarifs douaniers n'auront en réalité que peu d'influence sur l'ensemble de nos exportations.

C'est ailleurs qu'il faut chercher la véritable cause de la décroissance de notre commerce extérieur.

Le mal est tout entier dans l'infériorité de notre système commercial, comparé à l'organisation supérieure de nos rivaux économiques : anglais, allemands, belges, etc. Et c'est par l'emploi de moyens nouveaux, c'est en imitant les procédés employés par nos concurrents que nous pourrons reconquérir notre place sur les marchés étrangers.

C'est de cette situation qu'est née la *Société générale pour favoriser le développement de l'exportation des produits français*, société de formation récente et dont le titre indique bien le programme.

Ce programme sera réalisé par diverses créations successives ayant pour effet de faire connaître aux acheteurs étrangers les meilleures sources de la fabrication française et de leur faciliter les moyens de faire leurs achats par l'intermédiaire des commissionnaires en marchandises de Paris.

Aussi ces derniers ont-ils compris que les diverses créations de la *Société générale pour favoriser le développement de l'exportation des produits français*, bien qu'en faisant connaître directement aux acheteurs étrangers les produits de l'industrie française, ne pouvaient leur causer aucun préjudice mais, bien au contraire, faciliteraient leurs affaires et leur amèneraient de nouveaux ordres au détriment de nos concurrents d'outre-Manche et d'outre-Rhin.

C'est pourquoi ils n'ont pas hésité, après un examen sérieux, à accorder à la Société leur patronage et leur adhésion.

Nous ajouterons que le programme de la Société a obtenu l'appui des ministres compétents, le concours dévoué des Chambres de commerce françaises établies à l'étranger, et, enfin le patronage d'un grand nombre de notabilités industrielles et commerciales s'intéressant au relèvement du commerce extérieur de la France.

Il reste maintenant aux industriels, qui sont les premiers intéressés dans la question, à apporter à leur tour leur adhésion unanime à la Société pour lui faciliter l'accomplissement de son œuvre patriotique.

Déjà, nous savons qu'un grand nombre des principaux industriels de Paris et des départements ont adhéré au programme de la Société et se disposent à utiliser les divers services organisés par elle.

Nous avons la ferme conviction qu'aucune maison sérieuse, ayant le souci de ses intérêts et de l'accroissement de ses débouchés, ne voudra rester en dehors de cette entreprise, qui est appelée à contribuer puissamment au relèvement de notre commerce d'exportation.

Paul BERNIER. 31047d

Le docteur Mallez dont les soins étaient si recherchés par les malades atteints d'affections de la vessie, *telles que* catarrhes, cystite, hématurie, avait l'habitude de soutenir les forces de ses malades par l'usage du *Vin de Peptone de Chapoteaut*; l'emploi de ce délicieux médicament s'est généralisé dans tous les cas graves où l'on nourrit les malades avec la Peptone en poudre Chapoteaut administrée dans du bouillon, ou par le *Vin de Peptone de Chapoteaut* qui contient par verre dix grammes de viande de bœuf assimilable et prête à passer dans la circulation. 31049d

LILLE

Par suite d'un refroidissement j'éprouvais une violente douleur dans les reins; une fois assis je ne pouvais plus me relever; j'avais ce qu'on appelle un LUMBAGO; puis la douleur s'était propagée et je ressentais un rhumatisme dans tous les membres. Tout cela m'avait ôté l'appétit, me donnait des maux de tête et me rendait bien triste. Depuis 8 jours je fais usage des *Pilules Gicquel* et je suis presque rétabli, je marche sans difficulté.

31048d (Signé) : PRIEUR, à Lille.

COMPTABILITÉ COMMERCIALE

Monsieur Henri Troup, expert-comptable à Lille, vient de faire paraître sous le titre modeste de « Petit Traité de comptabilité théorique et pratique, » un ouvrage de 116 pages in-4° où sont condensés et classés avec clarté et méthode les documents commerciaux qui servent de base à toute comptabilité sérieuse.

Ces documents sont suivis d'exemples pratiques de la manière de passer les articles soit par la *méthode en partie double*, soit par la méthode dite américaine, ou *Journal-Grand-Livre*.

Des notions de droit commercial, des modèles de lettre de voiture, connaissement, mandat, chèque, traite avec ou sans aval, bordereaux de banque, comptes-courants et d'intérêts, d'inventaire complètent cette œuvre aussi simplement que brillamment exposée.

Certes, ce ne sont pas les méthodes de comptabilité qui manquent ; mais la plupart, quoiqu'ayant une réelle valeur pour les gens du métier, sont beaucoup trop bourrées de théories qui les rendent d'une lecture très difficile, surtout pour les débutants et aussi pour les commerçants et industriels qui désirent suivre leur comptabilité.

L'ouvrage de M. Troup, au contraire, résultat d'une expérience de plus de trente années, est des plus concis, tout en donnant la comptabilité entière d'un trimestre d'exercice, les balances des comptes, l'inventaire, etc., etc.; au surplus la disposition heureuse des tableaux représentant les livres, permet à tout le monde de saisir immédiatement le mécanisme de la comptabilité.

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. Prix : francs. 30521

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE GAZEUSE d'OREZZA (Corse) Anémie Chlorose Dyspepsie

La plus riche en Fer et en Acide Carbonique

Sans rivale dans toutes les maladies provenant de l'Appauvrissement du Sang et de l'Insuffisance de Nutrition.

29271

ÉLECTRICITÉ

Téléphones, Sonneries, Porte-Voix, etc., etc

SECURITÉ ABSOLUE !!!

Appareils de sûreté contre les vols, l'incendie, etc.

G. LEMPIRE, électricien-spécialiste

entreprend l'installation complète des appareils de sécurité contre le vol, l'incendie, etc.

**Avert